

BATIMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune a décidé d'engager un programme de rénovation des plateaux d'évolution. Après le plateau d'évolution Gagarine, rénové en 2007, il est proposé de rénover le plateau d'évolution Pierre et Marie Curie.

Le programme des travaux comprend :

- le remplacement du revêtement en stabilisé par un gazon synthétique,
- le remplacement des clôtures,
- l'installation d'équipements sportifs et le marquage au sol permettant une utilisation polyvalente.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 165 000 € HT.

Sur la proposition de M. Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, et Député du Val-de-Marne, une subvention d'un montant de 30 000 € peut être obtenue au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de travaux d'intérêt local.

Je vous propose donc de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 30 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

BATIMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la réhabilitation du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie est programmée en 2010 et que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 165 000 € HT,

considérant qu'il est possible pour réaliser ces travaux, de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire ne pouvant excéder 50 % du montant HT des travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 30 000 € pour le financement des travaux de la réhabilitation du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3: DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009